

Conseil supérieur pour la Protection de la Nature

[Extrait du] Rapport de la réunion du 28 septembre 2016

Présents :

M. Tom Conzemius
M. Gilles Biver
M. Guy Colling
Mme Nora Welschbillig
Mme Nora Elvinger
M. Ben Geib
M. Jan Herr
M. Pascal Pelt
M. Winfried van Loë (invité Privatbësch)

Mme Karin Riemer (secrétaire)

Excusés :

M. Roger Schauls
M. Hubert de Schorlemer
M. Henri Wurth

[...]

4. Dossier de classement de la future réserve naturelle « Cornelysmillen – Schucklai »

La zone humide « Cornelysmillen – Schucklay » fait partie intégrante de deux zones Natura 2000, « Troisvierges-Cornelysmillen LU0001038 » et « Vallée de la Woltz et affluents de la source à Troisvierges LU0002001 ». A qualifier en tant que mesure réglementaire, son classement en réserve naturelle doit permettre de mieux mettre en œuvre les objectifs des zones Natura 2000. Initialement la réserve naturelle « Cornelysmillen – Schucklay » avait une superficie plus conséquente et était constituée d'une zone noyau, entourée d'une grande zone tampon. Cependant comme la zone noyau est entourée par une grande zone Natura2000 où une participation proactive aux contrats biodiversité est possible, et dans la mesure où la zone tampon comprend entretemps surtout des terres labourées ainsi que des résineux en propriété privée, il a été jugé plus utile de ne conserver que la zone noyau. L'objectif de la réserve naturelle est la conservation des biotopes en zone humide et de la plaine alluviale.

Le CSPN donne un avis positif pour le classement de la réserve naturelle « Cornelysmillen - Schucklai » prévue depuis longue date.

[...]

6. Remarques générales

- L'orientation actuelle selon laquelle souvent uniquement une zone noyau est classée en réserve naturelle suit un principe minimaliste qui sert à peine à préserver les biotopes présents au sein de la réserve, cette approche ne suffit pas à restaurer des biotopes appauvris, voire à créer des nouveaux biotopes. Cependant, vu les nombreux problèmes et le peu de résultats obtenus avec des zones tampons larges, il semble légitime de suivre cette politique pour le moment et de se concentrer pleinement sur les zones NATURA 2000 pour la restauration d'habitats.
- De manière générale, il reste à clarifier ce qui est possible dans les zones noyau et zones tampon pour ce qui est des sursemis. Il a été convenu qu'un wording uniforme devrait être formulé et appliqué pour toutes les réserves naturelles. De la même manière il a été suggéré d'étendre les dégâts de sangliers aux dégâts de gibiers et de permettre une ouverture pour inclure également les dégâts dus aux intempéries ou encore aux sécheresses.
- Il semble important au CSPN de se doter d'un système général d'information, d'orientation et de guidage pour toutes les réserves naturelles. En effet, il semble primordial que les visiteurs d'une réserve naturelle soient informés sur le simple fait d'entrer dans une telle réserve, de savoir qu'ils sont dans un endroit sensible avec éventuellement des restrictions. Cependant il ne faudra pas mettre l'accent sur les restrictions, mais bien sur les intérêts naturels de chaque réserve. Ceci semble évidemment encore plus important pour les endroits, telle que la réserve naturelle « Leiffrächen », avec un taux de visiteurs élevé. Des panneaux unifiés à travers le Grand-Duché donneraient d'ailleurs plus d'impact.